

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023
Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa. LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie. YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 874 (lot n°21) du lotissement Henri Ermice - Délibération n° DEL2023-05-01 -

M. Le Maire présente aux conseillers la demande d'acquisition reçue pour la parcelle cadastrée Section A, Numéro 874 (lot n° 21) du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°21 par MM. Hervé et Nadine GILBERT sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 21, parcelle cadastrée Section A, Numéro 874, d'une superficie de 689 m² du futur lotissement Henri Ermice à MM. Hervé et Nadine GILBERT, domiciliés 46 Boulevard de l'Observatoire à Saint-Germain-sur-Ay (50430) pour un montant de 26 471,82 € HT auquel s'ajoute un montant de Tva sur marge de 4 533,18 € soit un total de 31 005,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.